

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET



N° 69 - 2025

## COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

## Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 15
- absents : 8
- pouvoirs : 2
- votants : 17

## Le quorum est atteint.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

## Date de convocation :

7 octobre 2025

Aujourd'hui, lundi 13 octobre 2025 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

**Étaient présents :** M. MICHAUT, M. VASSELON, Mme RENAUD, M. MARSEILLE, Mme PEIXOTO, M. TOUSSAINT, Mme RIBEIRO, M. POUGET, M. GABEAU, M. CHABASSOL, M. PREVOT, Mme COULMEAU, M. LETOURNEUR, M. DELPLANQUE, M. GIRBE.

**Étaient absents :** M. NICOULAUD, M. PINTO, Mme SOREAU, Mme DURAND, Mme GADOIS, Mme MELINE, Mme NICOULAUD, M. BERTHIER.

**Ont donné pouvoir :** M. NICOULAUD à Mme RENAUD, Mme NICOULAUD à M. VASSELON.

### OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS « FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE » 2023 2026 AUPRÈS D'ORLÉANS MÉTROPOLE

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Les projets suivants sont éligibles au fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine » (FSM) :

1. Le remplacement de la chaudière du restaurant scolaire de l'école élémentaire dont le montant des travaux s'élève à 33 425.00 euros HT (dont 16 712.50€ de demande de FSM).
2. L'aménagement de la salle du Conseil municipal (mobiliier et travaux électriques) dont le montant des travaux s'élève à 8 152.06 euros HT (dont 4 076.03€ de demande de FSM).
3. La réfection de l'étanchéité des toitures terrasses – vestiaires / sanitaires du gymnase dont le montant des travaux s'élève à 47 482.55 euros HT (dont 23 741.28€ de demande de FSM).

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter le versement de Fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine » d'un montant total de 44 529.81€ (16 712.50€ + 4 076.03€ + 23 741.28€) attribué par la métropole à la commune selon les 3 plans de financement prévisionnels ci-dessous :

## 1. Remplacement de la chaudière du restaurant scolaire de l'école élémentaire :

Dépenses HT		Recettes	
Etudes en interne	0.00€	Région	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Honoraires	0.00€	Département	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Acquisitions foncières	NC	Etat	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Travaux	33 425.00€	Autre	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Equipements mobiliers	NC	<b>Orléans Métropole :</b>	
		Fonds de Solidarité	16 712.50€
		Métropolitaine (FSM)*	
		Reste à charge pour la	16 712.50€
		commune bénéficiaire du FSM	
<b>TOTAL</b>	<b>33 425.00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 425.00€</b>

## 2. Aménagement de la salle du Conseil municipal :

Dépenses HT		Recettes	
Etudes en interne	0.00€	Région	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Honoraires	0.00€	Département	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Acquisitions foncières	NC	Etat	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Travaux électrique	2 916.67€	Autre	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Equipements mobiliers	5 235.39€	<b>Orléans Métropole :</b>	
		Fonds de Solidarité	4 076.03€
		Métropolitaine (FSM)*	
		Reste à charge pour la	4 076.03€
		commune bénéficiaire du FSM	
<b>TOTAL</b>	<b>8 152.06€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 152.06€</b>

## 3. Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses – vestiaires / sanitaires du gymnase :

Dépenses HT		Recettes	
Etudes en interne	0.00€	Région	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Honoraires	0.00€	Département	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Acquisitions foncières	NC	Etat	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Travaux	47 482.55€	Autre	0.00€
		<i>A préciser</i>	
Equipements mobiliers	NC	<b>Orléans Métropole :</b>	
		Fonds de Solidarité	23 741.28€
		Métropolitaine (FSM)*	
		Reste à charge pour la	23 741.27€
		commune bénéficiaire du FSM	
<b>TOTAL</b>	<b>47 482.55€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 482.55€</b>

## VISAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

## DÉLIBÉRATIF

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :**

1. D'AUTORISER M. le maire ou son représentant à solliciter auprès d'Orléans Métropole une subvention de 44 529.81€ dans le cadre du fond de solidarité métropolitain 2023 2026 pour les 3 projets suivants :
  - o Le remplacement de la chaudière du restaurant scolaire de l'école élémentaire,
  - o L'aménagement de la salle du Conseil municipal,
  - o La réfection de l'étanchéité des toitures terrasses – vestiaires / sanitaires du gymnase.
  
2. D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

**Le Secrétaire de séance,**



Thierry POUGET

**Le Maire,**



Vincent MICHAUT

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :*

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*